

## **Appel à projets pour l'attribution d'allocations doctorales.**

Le Neuropôle de Recherche Francilien lance un appel à projets pour des allocations doctorales **d'une durée de 36 mois.**

Les candidats retenus seront financés par le Conseil Régional d'Île-de-France, un salaire mensuel minimum de 1450 euros nets leur sera versé pendant la durée accordée sous la forme d'un contrat doctoral (CDD).

**Les candidatures doivent obligatoirement passer par le canal des Écoles Doctorales qui les sélectionnent et les transmettent après leur propre classement interne, au mois de juillet.**

**Les candidatures sélectionnées par les écoles doctorales devront faire l'objet d'un dossier complémentaire rempli en ligne sur le site du NeRF à la rubrique "Appels d'Offres" avant le 17 juillet.**

Quels que soient les domaines scientifiques couverts par l'école doctorale, les dossiers sont éligibles si le sujet de thèse entre dans les axes thématiques du Neuropôle :

- Développement et plasticité du système nerveux,
- Bases cérébrales des fonctions cognitives,
- Maladies neurodégénératives et vieillissement,
- Maladies psychiatriques et addictions.

**La sélection sera faite par le Conseil de Direction du NeRF**, en fonction de la qualité du candidat (évaluée sur le CV et le classement dans l'École doctorale), de la qualité formatrice de l'équipe d'accueil (évaluée notamment sur les publications réalisées par les étudiants précédents), de l'intérêt scientifique et de la faisabilité du projet et sa cohérence avec les axes du Neuropôle.

En cas de désistement dans les six premiers mois du contrat, le doctorant pourra être remplacé sur le même projet.

### **Critères d'éligibilité**

- Tous les candidats devront être titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrits en 1ère année de doctorat à la rentrée universitaire 2010-2011 dans une école doctorale francilienne qui doit valider leur candidature.
- Pas de critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si un candidat à une allocation doctorale a plus de 30 ans, un parcours professionnel atypique (expérience professionnelle) doit être justifié.
- Le laboratoire d'accueil et l'école doctorale doivent être localisés en Ile-de-France.
- L'embauche des candidats doit intervenir : au plus tard le 31 décembre 2010;

Le taux d'encadrement du directeur de thèse (HDR) ne devra pas excéder 3 allocataires à la rentrée universitaire 2010-2011.

**Attention rectificatif** : Seuls les étudiants inscrits en première année de thèse pour la rentrée 2010-2011, peuvent postuler à ces bourses

**Date limite de dépôt des dossiers** : 17 juillet 2010 à minuit.

**Réponse fin juillet sous réserve du vote du budget par le Conseil régional prévu au mois de juillet**